



Le Jura Libre n° 2863 du jeudi 31 octobre 2013

Editorial

Laurent Girardin

La fin programmée de l'AIJ

L'Assemblée interjurassienne (AIJ) a été instituée le 25 mars 1994 à la suite de l'accord tripartite conclu entre le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura.

Instaurée dans le but d'opérer un rapprochement entre les deux communautés jurassiennes et de développer des collaborations à tous les niveaux, elle a – parfois péniblement – atteint sa mission. A tout le moins, elle a désormais atteint ses limites.

Cet espace de dialogue a surtout permis d'apaiser la situation et d'entrer dans une dynamique de coopération jusqu'alors inconcevable. L'apaisement a du reste été tellement manifeste qu'il a viré au désintérêt d'une frange importante de la population pour l'avenir institutionnel de la région.

Le processus démocratique qui débutera le 24 novembre 2013 et qui durera au minimum deux ans, viendra parachever ce travail de réconciliation entrepris par l'AIJ depuis pratiquement vingt ans.

A trois semaines d'un premier scrutin, et quelle qu'en soit l'issue, la seule certitude réside dans la disparition prochaine de l'Assemblée interjurassienne, conformément à la volonté exprimée par les deux cantons dans la déclaration d'intention du 20 février 2012.

Un résultat négatif enregistré le 24 novembre prochain dans le Jura-Sud ou dans le canton du Jura mettra donc *fin de facto* aux relations privilégiées entre les deux régions ainsi qu'aux profits retirés de cette situation, principalement par le Jura demeuré « bernois ». La grande différence se situera dans le fait que le canton du Jura poursuivra son bonhomme de chemin dans les rouages du fédéralisme suisse grâce à une souveraineté cantonale que le Jura-Sud ne possède pas.

Le canton du Jura entretiendra des relations intercantionales avec Berne au même titre qu'il en entretient avec ses voisins proches que sont les deux Bâle, Soleure ou Neuchâtel. Il n'existe du reste pas, en Suisse, d'espaces de dialogue privilégiés entre régions linguistiques voisines comme cela pourrait être le cas entre le district germanophone fribourgeois de la Singine et le canton de Berne ou entre les districts germanophones haut-valaisans de Goms, de Rarogne ou de Loèche avec les cantons d'Uri ou de Berne.

Avant de se prononcer le 24 novembre 2013, les habitants du Jura-Sud doivent être pleinement conscients de cette situation. Il s'agira de l'un des effets collatéraux découlant d'un refus populaire d'étudier les contours d'une nouvelle entité romande.

Seul un double OUI permettra de poursuivre le dialogue amorcé depuis deux décennies par l'Assemblée interjurassienne, à travers une assemblée constituante paritaire nord-sud, avec l'objectif concret d'élaborer un véritable projet de société qui pourra, dans un deuxième temps, être approuvé ou rejeté par chacune des parties.